

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 15/01/2013

Séance du lundi 21 janvier 2013

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

Etaient présents: MM BUREAU – BARON - OGER – Mmes CHEMINANT - CORDON – M DALIGAULT - Mmes GALOPIN – TURPIN – M GRIMAUULT.

Absents : JB BOISMARTEL – M ACOSTA – JY GOIRAND – S FOUGERES – JY ROUSSEL - N BESNARD-

Excusée : MC BOUCHER

Secrétaire de séance : Anita Cheminant.

Séance de conseil sans quorum requis, faisant suite à la séance du 14.01.2013 annulée faute de quorum, ordre du jour identique.

Séance ouverte à 20 heures

APPROBATION PLU :

Le conseil municipal souhaite prendre en compte les observations des services de l'Etat, notamment sur les densifications de l'habitat.

Toutefois, la zone 2AU (nord-est) sera conservée dans la mesure où il s'agit d'une zone de développement ultérieur.

Les zones UER seront reclassées dans une zone 1AUer (la zone 1AU peut imposer une opération unique d'aménagement à la charge de l'aménageur)

Concernant les observations formulées sur le registre d'enquête publique, le conseil municipal

prend en compte pour partie la demande relative au secteur de la Manguinière (Mme Guérin) :

les parties de parcelles qui supportent les constructions qui n'ont pas d'usage agricole (partie de parcelle n°338 et partie de parcelle n°339) pourront recevoir un classement en Na.

Il prend en compte pour partie l'observation recueillie oralement effectuée sur le registre durant l'enquête, relative au secteur de la Basse Couvrie (Mr et Mme Grosnier) :

Afin d'autoriser le projet d'extension, la demande porte sur l'extension de la zone Na sur la partie Est de la parcelle n°471, plus précisément au Sud – Est, à découper sur la parcelle 473 et pour partie sur la 928. Ainsi l'objet de la demande est de reclasser une faible partie de la zone A en Na, afin de permettre la réalisation du projet d'extension.

Par contre, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de M.Couette concernant le déclassement de zones NPa à l'ouest de la rue du bois creux, en vue de la construction de garages et d'un laboratoire de boucherie.

Le PLU tel que présenté et amendé ci-dessus, avec le zonage d'assainissement collectif, est approuvé à l'unanimité.

SALLE DES ASSOCIATIONS :

Monsieur Bureau présente l'estimatif des fournitures (les travaux seront réalisés en régie) pour l'aménagement de l'ex atelier municipal en salles et associations et foyer des jeunes, de l'ordre de 17 000 € HT. Le bâtiment dans son entier fait environ 130 m², le foyer des jeunes occuperait environ 60 m². La commune équipera les salles de mobilier. Des conventions de mise à disposition stipuleront les obligations de chacun, notamment concernant le ménage et le rangement des salles. La maison du canton, qui a la compétence jeunesse sur le canton, sera signataire de la convention pour le foyer, fournira les animateurs et le matériel nécessaire aux animations.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces travaux, sollicite pour la part foyer des jeunes une subvention auprès de la CAF (contrat CEJ) et de Louvigné Communauté (contrats de territoires).

AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES :

La réforme des rythmes scolaires doit s'appliquer en septembre 2013, ou en septembre 2014 par dérogation (les conseils municipaux devront délibérer avant le 1^{er} mars).

Le temps d'enseignement diminuera d'une heure par jour, et les enfants auront école le mercredi matin. Un temps éducatif (de 15h30 à 16h30) sera à la charge des communes (personnel communal et/ou associatif).

Le taux d'encadrement doit être allégé, il faudra toutefois 8 agents titulaires du BAFA pour assurer ce temps éducatif.

Le conseil municipal souhaite se rapprocher des autres communes afin que les heures de cours soient harmonisées, et que les transports soient adaptés.

COMITE DE PILOTAGE ENFANCE-JEUNESSE CANTONAL :

Un comité de pilotage concernant les accueils enfance et jeunesse est formé au niveau cantonal. Il réunit selon les sujets les élus (de Louvigné Communauté, de la maison du Canton, des communes : Maires et/ou adjoints délégués à la jeunesse et/ou conseillers municipaux faisant partie des commissions jeunesse) et les professionnels (directeurs des collectivités, directeurs de centre et/ou animateurs).

Marie-Laure Galopin est élue déléguée titulaire,

Anita Cheminant est élue déléguée suppléante.

EXPERTISE RESTAURANT SCOLAIRE :

Une expertise complémentaire a établi la responsabilité de l'entreprise Morin au titre de la décennale pour les désordres causés par l'humidité dans la salle de restauration. L'assurance doit nous faire une proposition d'indemnisation.

Le secrétaire de séance,
Anita Cheminant

Le Maire,
Frédéric Bureau